



Recyclage SSIAP 3

DESCRIPTION

Cette formation est conforme aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des Etablissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur

Code CPF : <https://cutt.ly/4Up5hzB>

Référence Formation : CEC-SSIREC-03

Objectifs

S'assurer du maintien des connaissances théoriques et pratiques liées aux fonctions d'un Chef de Service de Sécurité Incendie en ERP (Établissement Recevant du Public) ou en IGH (Immeuble de Grande Hauteur)

Public

Chef de Service de Sécurité Incendie SSIAP 3.

Programme

- Réglementation Sécurité Incendie – Evolution des textes réglementaires : règlement de sécurité dans les ERP (dispositions générales, particulières et spéciales), règlement de sécurité dans les IGH, rappel des textes concernant les moyens de secours
- Management de l'équipe de sécurité – gestion du personnel et des moyens du service : missions, organiser les rondes, documents du service, contrôles, procédures et consignes
- Commissions de sécurité – Connaître la composition, le rôle des commissions de sécurité et les relations avec elles, documents à transmettre – exercices pratiques : exercice de rédaction d'une notice de sécurité dans le cadre d'une modification ou d'une utilisation exceptionnelle
- Etude de cas – Analyse d'un projet de construction : rappel de la méthode, lecture de plans – exercice de détermination des contraintes réglementaires

Prérequis

- Etre titulaire du SSIAP 3 et avoir travaillé dans la fonction pendant 1607 heures durant les 36 derniers mois
- PSC 1 de moins de 2 ans ou SST ou PSE en cours de validité

Durée et organisation

3 jours - 21 heures

Textes de référence

Arrêté du 2 mai 2005 modifié : « La surveillance des établissements doit être assurée en présence du public (...) le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » - articles MS 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.

Effectifs

1 - 15 personnes

Moyens pédagogiques

- Salles équipées de vidéoprojecteurs, écran blanc et tableau blanc *Support de cours individuel remis aux participants : lot de 7 ouvrages réglementaires et documentation officielle du JO : SSIAP 3 - Réglementation IGH - ERP Dispositions générales, particulières et établissements spéciaux - ERP de 5ème catégorie - Bâtiments d'habitation### Liste des équipements et matériels pédagogiques : Poste de sécurité dédié comprenant les principaux équipements de sécurité installés de façon permanente et fixe Système de sécurité incendie : centrale de mise en sécurité incendie ou système analogue, équipée de voyants règlementaires pouvant permettre de localiser l'incident et de générer une alarme et une alerte en cas de feux et de défaut d'alimentation. Dispositifs Associés de Sécurité : volet de désenfumage équipé du système de déclenchement, clapet coupe-feu équipé, exutoire Détecteurs d'incendie et déclencheurs manuels, modèles de coupure d'urgence Extincteurs en coupe, extincteurs à eau et CO² Robinet d'incendie armé en état de fonctionnement Plusieurs têtes d'extinction automatique à eau non fixées Blocs d'éclairage de sécurité, permanents et non permanents Appareils émetteurs récepteurs Points de contrôle de ronde Unité mobile de formation pour pratique extincteurs sur feux réels Alarmes informatiques Téléphones Registre de prise en compte des événements Modèles d'imprimés : registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses Films et vidéos sur l'évolution du feu dans une pièce Films, vidéos, CD Rom sur un sinistre réel Ouvrages en relation avec les matières enseignées Jeux de plans de divers établissements* Matériels informatiques avec logiciels adaptés (création de planning, création de budget)*

Agrément

CECYS est agréé par la Préfecture de Police de Paris par arrêté n°05-0010 du 29/11/2005 pour la formation aux 3 degrés de qualification du personnel. L'agrément a été renouvelé par arrêté n°075-020-007 du 12/11/2020 pour une durée de 5 ans

Modalités d'évaluation

Test QCM - Attestation de recyclage

CALENDRIER

23 AVRIL - 25 AVRIL 2025

23 AVRIL - 25 AVRIL 2025

21 MAI - 23 MAI 2025

23 JUIN - 25 JUIN 2025

21 JUILLET - 23 JUILLET 2025

22 SEPTEMBRE - 24 SEPTEMBRE 2025

[Toutes les sessions >](#)

TARIFS

- Prix individuel : 375 € H.T.
- Prix entreprise : 425 € H.T.
- Prix de groupe : 2550 € H.T.
- Prix parcours : Sur demande

RESPONSABLE(S)

LEON Sabine

 Voir la fiche sur le site

 Contactez-nous pour en savoir plus